



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019**

Le 3 juin 2019, à 19h00,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 24 mai 2019, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERAVIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Florise SICHEL – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Bernadette HENRIEY à Arlette CHAVANNE
Christophe PEPIN à Nadine DUCOURTIOUX
Rosy PIRAME à Dominique LAFRENOY

Absent : Régis BERNALEAU

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion des 9 et 26 avril 2019.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES LOCALES – AUTRES SUBVENTIONS

2019.03.06-01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2019-2020

Dominique LAFRENOY, Adjoint au Maire et membre du Groupe de Travail « Associations » (GTA) propose d'attribuer aux Associations ci-après, les subventions suivantes :

Arts martiaux	3 700.00 €
Avenir Pédestre Arsacais	2 000.00 €
Badminton – les Fous du Volant	800.00 €
Cycles Médoc Estuaire	1 400.00 €
Football – FC Arsac/Le Pian	8 000.00 €
Gym volontaire du haut médoc	600.00 €
Handball Club Arsac	1 000.00 €
Musculation – AS Arsac	2 200.00 €
Skate'Machin	800.00 €
Tennis Club Arsac	2 500.00 €
Tir à l'arc – les Archers	2 000.00 €
Union Gymnique Arsacaise	600.00 €
A.A.C.C.A.	9 000.00 €
Arpège en Médoc	6 000.00 €
Arsac en chœur	500.00 €
Club de langues d'Arsac	800.00 €
Danse	3 000.00 €
Fanfare d'Arsac – Prestige Margaux	1 500.00 €
Scènes en vignes	1 500.00 €
Les amis du Sescas	500.00 €
Syndicat de chasse Saint-Hubert	350.00 €
Faisons de Belles Images	500.00 €
Les Albatros du Médoc	226.00 €
Modélisme arsacais	450.00 €
A.L.D.F. – Peinture	300.00 €
A.P.E.A.	1 150.00 €
Bourseco	500.00 €
U.N.C.	400.00 €
SOIT UN TOTAL	52 276.00 €

Certains montants ont évolué à la hausse pour :

- ✓ « Faisons de Belles Images », plus 250 €, soit une subvention de 500 €. Cette association est remerciée pour son investissement et ses nombreuses interventions, notamment lors des vœux à la population avec la réalisation des films de présentation concernant la Commune et la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

- ✓ « Bourseco », plus 100 €, soit une subvention de 500 €. Nadine DUCOURTIOUX salue le travail d'utilité publique de ces bénévoles.

A la baisse pour :

- ✓ Le « Moto Club », aucune subvention cette année. Il n'y a plus d'adhérent arsacais et leurs membres ne se manifestent pas. Il est donc impératif qu'ils libèrent le local matériel situé à la salle des fêtes.
- ✓ « ALDFM Atelier Peinture », moins 50 € prévus, soit une subvention de 300 € qui ne sera versée qu'après précision des projets et animations à venir, lors d'une réunion complémentaire. Les membres du GTA s'interrogent sur l'activité de ce club et sur une possible fusion avec l'association « Graines d'artistes », innovante et riche de propositions tant à l'attention des enfants que des adultes.

Des projets ponctuels ont été ou seront aidés, tels que :

- ✓ « La Gym Volontaire », fête du 50^{ème} anniversaire, soit 250 €,
- ✓ « Arzac Musculation », acquisition de tapis de sol suite aux dégradations subies à la salle Soubeyran, soit 700 €,
- ✓ « Les Albatros du Médoc », achat d'un nouveau moteur pour leur annexe bateau, soit 226 €.
- ✓ Le projet d'« Arpège en Médoc » pour l'acquisition d'un piano d'occasion – la subvention prévue est de 1000 €, en attente d'un complément d'information concernant cet investissement ainsi que le fonctionnement de l'Association.

A l'issue de ces échanges, les montants, ci-dessus proposés, sont votés à l'unanimité, sauf pour cinq d'entre eux, abstention de :

- ✓ Sylvie CAPERA-VIGNES pour l'association Badminton - « Les Fous du Volant »,
- ✓ Arlette CHAVANNE pour les associations « AACCA », « Arzac en Chœur » et « Les Amis du Sescas »,
- ✓ Rosy PIRAME représentée par Dominique LAFRENOY pour l'association « Club de Langues »,

et seront versés sous réserve de la présentation de l'ensemble des documents requis par la commission « Associations ».

**COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ SUR APPEL D’OFFRES
2019.03.06-02 AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES ÉCOLES**

Jean-François INDA, Adjoint au Maire, rappelle les termes du projet d’aménagement du quartier des écoles et informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d’appel d’offres en 4 lots séparés.

Monsieur Jean-Paul BOSCH, salarié d’une des sociétés concourantes, se retire, il n’assistera pas à la discussion et ne participera pas au vote.

L’ensemble des dossiers a été transmis à la Société Environnement Architecture Urbanisme représentée par Valérie LE GOFF, maître d’œuvre du projet, pour analyse, selon les critères de jugement énoncés dans l’avis de publicité.

Au vu de ce rapport, l’Assemblée, à l’unanimité,

- ✓ décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 – VRD

Société EIFFAGE pour un montant de 621 600 € TTC auquel s’ajoutera l’option 1 – réseau arrosage pour un montant de 2 598.95 € TTC

Lot n° 3 – ELECTRICITE

Société SOBECA pour un montant de 65 900,88 € TTC

Lot n° 4 – ESPACES VERTS

Société JARDINS DE GUYENNE pour un montant de 57 119,40 € TTC auquel s’ajoutera l’option arrosage (PSE) pour un montant de 2 914.80 € TTC

- ✓ déclare le lot n° 2 – STRUCTURES METALLIQUES infructueux puisqu’aucune entreprise n’a candidaté,
- ✓ charge Monsieur le Maire de lancer une nouvelle consultation pour le lot n° 2,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer, avec les entreprises susvisées, tous documents inhérents à cette affaire.

Jean-François INDA indique que l’acquisition de l’ensemble des clôtures, prévues dans le lot 2, s’effectuera hors marché : produit du commerce dont le prix est plus intéressant.

L’utilisation de la fonction arrosage est retenue mais sera limitée au strict minimum et le choix des végétaux se portera sur des espèces indigènes peu exigeantes en eau.

Suite au questionnement de Frédéric AURIER, Jean-François INDA précise que le coût réel de l’aménagement du quartier des écoles sera supérieur au budget initial prévu en raison d’une inflation des prix dans le secteur du bâtiment.

**DOMAINES DE COMPÉTENCE PAR THÈME – MARCHÉ SUR APPEL D’OFFRES
2019.03.06-03 PROGRAMME DE VOIRIE ET D’ASSAINISSEMENT PLUVIAL AVENUE DU LAC
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Des travaux de voirie et d’assainissement pluvial, avenue du Lac, ont été autorisés. Une consultation a été lancée et il est nécessaire de désigner l’entreprise intervenante.

Monsieur Jean-Paul BOSC, salarié d’une des sociétés concourantes, se retire, il n’assistera pas à la discussion et ne participera pas au vote.

Vu le marché à procédure adaptée et le rapport de Monsieur Eric VERON, représentant la Société ADDEXIA, maître d’œuvre,

Où la présentation réalisée par la Société ADDEXIA qui propose de retenir l’offre de la Société EIFFAGE, réputée la mieux disante, pour un montant TTC de 599 603,16 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité, valide cette proposition.

Monsieur le Maire est chargé d’effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**DOMAINES DE COMPÉTENCE PAR THÈME – ENSEIGNEMENT – CLASSE DÉCOUVERTE
2019.03.06-04 SUBVENTION ACCORDÉE À LA COOPÉRATIVE DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Les enseignants de l’école élémentaire ont organisé une classe découverte, à Saint-Geniès (24), les 9 et 10 mai 2019 ainsi qu’à Saint-Georges-de-Didonne (17), du 27 au 29 mai 2019.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide d’allouer à la coopérative scolaire de l’école élémentaire une subvention de 7 200,00 €.

Cette somme sera portée au compte 65738.

**DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRE ACTE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
2019.03.06-05 DÉCLASSEMENT D’UN CHEMIN RURAL**

Dans le cadre d’un échange entre la Commune et Monsieur Didier POVEDA, afin de remettre en concordance la réalité du terrain avec le cadastre, Monsieur le Maire propose de déclasser une partie d’un chemin rural situé passe des Treytins.

Dans ce contexte, l’Assemblée, à l’unanimité :

- ✓ autorise le lancement de la procédure de déclassement,
- ✓ charge Monsieur le Maire d’effectuer les démarches nécessaires.

INFORMATIONS

Gérard DUBO et Jean-François INDA présentent les différents travaux à venir :

1- Aménagement de différents espaces dans l'ancien restaurant scolaire :

- ✓ mise en conformité électrique du site,
- ✓ aménagement du bloc sanitaire du club de langues,
- ✓ isolation phonique de la salle de musique,
- ✓ aménagement de la salle socioculturelle.

2- Travaux salle omnisports « Panchon »

Jean-François INDA liste les éléments qui vont être remplacés :

- ✓ la porte d'entrée
Elle sera métallique, vitrée sur toute la hauteur et marquera l'accueil de cette salle.
- ✓ Les 3 portes latérales
Blocs portes panneaux pleins en bois.
- ✓ Les menuiseries
 - Partie avant de la salle (façades avant et avant latérales)
Changement complet des châssis – menuiseries aluminium
 - Option - menuiseries côté tribunes
Changement complet des châssis – menuiseries aluminium

Frédéric AURIER aborde le sujet du nettoyage de la zone située sous les tribunes qui, selon Gérard DUBO est complexe car très difficile d'accès, aucun élément de réponse ne peut être apporté aujourd'hui.

Gérard DUBO rajoute que la majorité des travaux sera réalisée durant la période estivale.

Dénomination de la contre-allée – parking ouest de la Mairie

Suite à l'appel, lancé par Monsieur le Maire auprès des membres du Conseil, afin de dénommer la contre-allée qui dessert le parking ouest de la Mairie, quelques propositions intéressantes et originales ont été faites : *allée des Services – Impasse des Cantonniers – allée des Ecoles – allée du cul de sac – allée du tourne en rond – allée des bons petits diables...*

Afin d'effectuer le meilleur choix possible, Gérard DUBO propose à Béatrice PUGINIER et Karine PEROCHON de consulter les enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants).

Il rappelle, également, que l'intérêt de nommer cette voie est d'annihiler un problème de sécurité et de droit relatif à une éventuelle priorité au sortir du parking.

Points à revoir lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal

- ✓ Proposition d'échange de parcelles entre la Commune et Monsieur - Madame Gérard MERRIAUX,
- ✓ Présentation du nouveau plan de composition du projet de lotissement « Le Clos des Bois » porté par la société ACANTHE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2019.03.06-01** – Attribution des subventions aux Associations – Année 2019-2020
- ✓ **2019.03.06-02** – Désignation des entreprises concernant l'aménagement du quartier des écoles
- ✓ **2019.03.06-03** – Attribution du marché dans le cadre du programme de voirie et d'assainissement pluvial avenue du lac
- ✓ **2019.03.06-04** – Subvention accordée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire
- ✓ **2019.03.06-05** – Déclassement d'un chemin rural